

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 05 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil Municipal à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : 47

Délégués présents : 36

Suffrages exprimés : 46

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Véronique HURBIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Béatrice MARTIN (départ à 19 h 51), Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS.

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Jean-Marc CARIAS (départ à 19 h 30), Eric CAROU, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU (départ à 20 h 25), Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Patrick SCOTTO DI CARLO, Christian SABATIER.

Etaient représentés :

Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Christine FOROT donne procuration à Monsieur William AUGUSTE
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS
Madame Sylvie MOLINIE donne procuration à Madame Hélène MOULY
Madame Aura ROCHE-CAMACHO donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ
Madame Malika YAHIAOUI donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM

Monsieur Didier BESNIER donne procuration à Madame Véronique CANESTRARI
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Daniel VEILLY donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia MASSAUDET SOJKA (à partir de 19 h 30)
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sandrine BARAKEL (à partir de 19 h 51)
Monsieur Alain GALLU donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL (à partir de 20 h 25)

Absent :

Monsieur Gérard HORTAIL

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 36 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

2023-008 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Sandrine BARAKEL, secrétaire de séance.
-

2023-009 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2023

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la **majorité (44)** des suffrages exprimés :
2 CONTRE : Madame Peggy FISSIER, Monsieur Richard POIGNET

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1^{er} Mars 2023.

2023-010 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

2023-011 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe déchets ménagers dressé, pour l'exercice 2022-, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

2023-012 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe SPANC dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

2023-013 COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé, pour l'exercice 2022, par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à l'affaire.

2023-014 VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Monsieur Alain GALLU, Président de séance.

2023-015 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la **majorité (44)** des suffrages exprimés :

1 ABSTENTION : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget Principal dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Principal,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

2023-016 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

2023-017 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget Annexe SPANC dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe SPANC,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

2023-018 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif 2022 du Budget Annexe GEMAPI dressé par le Président, est conforme au compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2022 du Budget Annexe GEMAPI,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

2023-019 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	-1 019 194,72	1 103 638,32	-53 958,97	-1 073 153,69	-2 351 933,47	-3 425 087,16

	-84 443,60					
Fonctionnement	5 213 208,98		2 772 347,90	6 881 918,56		6 881 918,56
total	4 109 570,66		2 718 388,93	5 808 764,87		3 456 831,40

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	6 881 918,56 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3 425 087,16 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	3 456 831,40 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	1 073 153,69 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

2023- 020 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	- 32 248,21	181 769,65	172 257,29	140 009,08	- 7 863,61	132 145,47
	-149 521,44					
Fonctionnement	1 113 316,66		- 471 423,73	460 123,28		460 123,28
total	931 547,01		- 299 166,44	600 132,36		592 268,75

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	460 123,28 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	0 € 460 123,28 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	140 009,08 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

2023-021 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	4 330,05		5 394,00	9 724,05		9 724,05
Fonctionnement	108 085,33		- 33 337,68	74 747,65		74 747,65
total	112 415,38		- 27 943,68	84 471,10		84 471,70

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	74 747,65 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	0 € 74 747,65 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	9 724,05 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

2023-022 AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE GEMAPI

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CONSTATE** que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à la SI (compte 1068)	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé fin 2022	Restes à réaliser 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement RAR 2021	65 913,26		-5 222,43	60 690,83		60 690,83
Fonctionnement	496 879,25		152 135,59	649 014,84		649 014,84
total	562 792,51		146 913,16	709 705,67		709 705,67

Ainsi il est proposé l'affectation du résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	649 014,84 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	649 014,84 €
Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (D001)	0 €
Excédent d'investissement (R001)	60 690,83 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme présenté dans le tableau ci-dessus.

2023-023 TAUX DE FISCALITE ADDITIONNELLE 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (43)** des suffrages exprimés :

2 CONTRE : Madame Peggy FISSIER, Monsieur Richard POIGNET

1 ABSTENTION : Monsieur Jean-Luc PERILLON

- **DECIDE** de fixer les taux de fiscalité additionnelle 2023 à :

Taxe sur le foncier bâti :	4,41%
Taxe sur le foncier non bâti :	5,79%
Taxe d'habitation additionnelle	0,46 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	2,00%

- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier à l'administration fiscale la présente décision.

2023-024 TAUX DE TEOM 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **FIXE** les taux de TEOM pour l'année 2023 comme défini dans le tableau ci-dessous.

Zones	Communes	Taux 2023
1	Pierrelatte	8.96%
2	St Paul 3 Châteaux	7.50%
3	Donzère	8.94%
4	Les Granges Gontardes	9.56%
	La Baume de Transit	9.56%
	Bouchet	9.56%
	Rochevide	9.56%
	St Restitut	9.56%
	Tulette	9.56%
	Malataverne	9.56%
	La Garde Adhémar	9.56%
	Suze la Rousse	9.56%
5	Clansayes	8.50%
	Solérieux	8.50%

2023-025 FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DETERMINE** un produit de 375 640 euros pour l'exercice de la compétence GEMAPI en vue de financer l'exercice de cette compétence au titre de l'année 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

2023-026 CONVENTION DE PARTAGE DE FISCALITE 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les montants de la convention de partage de fiscalité à intervenir avec chacune des communes concernées,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec chaque commune concernée ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-027 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET GENERAL 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré **au scrutin secret** à la majorité absolue **(29 pour) (13 contre) (4 abstentions)**

- **ADOPTE** le budget primitif du budget principal 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

2023-028 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

2 abstentions : Madame Véronique CANESTRARI et Monsieur Didier BESNIER

- **ADOPTE** le budget primitif du Budget Annexe Déchets Ménagers 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

2023-029 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE SPANC 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe SPANC 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

2023-030 BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (43)** des suffrages exprimés :

1 contre : Didier BESNIER

2 abstentions : Madame Véronique CANESTRARI et Monsieur Eric CAROU

- **ADOPTE** le budget primitif du budget annexe GEMAPI 2023 au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

2023-031 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - ANNEE 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité (44)** des suffrages exprimés :

2 contre : Madame Véronique CANESTRARI et Monsieur Didier BESNIER

- **APPROUVE** le montant de la subvention sollicitée par l'association ci-dessous,

Organisme ou associations	Montant sollicité
Office de tourisme intercommunal	470 000 €
TOTAL	470 000 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-032 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2023

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les montants des subventions sollicitées par les associations ou organismes telles que présentées ci-dessous,

Organisme ou associations	Montant sollicité
Drôme Provençale	27 909 €
PIMMS	27 000 €
Pays « une autre Provence »	2 146,85 €
Parc des Baronnies Provençales (programme LEADER)	4 700 €
Atout Tricastin	19 322 €
Réseau Entreprendre	3 500 €
Missions Locales (Drôme provençale et Portes de Provence)	64 406 €
Initiative Seuil de Provence	32 203 €
AURA Entreprises	100 €
Prévigrêle	6 143 €
TOTAL	187 429,85 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2023-033 AVENANT CONVENTION PIMMS

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle attributive de subvention de fonctionnement 2021-2023, entre la CCDSP et le PIMMS Médiation Portes de Provence,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à l'avenant n°1 à la convention avec le PIMMS Médiation Portes de Provence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

2023-034 CONVENTION MUTUALISATION DISPOSITIF VIDEO PROTECTION MALATAVERNE

Rapporteur : Hélène MOULY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- APPROUVE** les termes de la convention de mutualisation du dispositif de vidéo protection pour la déchetterie avec la commune de Malataverne tel que joint en annexe,
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

2023-035 AVIS SUR LE PROJET SAGE ARRETE SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ

Rapporteur : Maryannick GARIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- DONNE** un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant du Lez élaboré par la Commission Locale de l'Eau ;
- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

2023-036 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR PASSATION D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE VISANT A REALISER DES TRAVAUX DE COURS D'EAU (SIABBVA-CCDSP)

Rapporteur : Maryannick GARIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des suffrages exprimés :

- APPROUVE** la constitution du groupement de commandes à intervenir entre le Syndicat Intercommunal l'Aménagement du Bassin de la Berre, de la Vence et de leurs Affluents et la communauté de communes Drôme Sud Provence ainsi que les termes de la convention correspondante,
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les documents afférents,
- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente

2023-037 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OTI 2023-2025

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

-APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

2023-038 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

-APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'Office de Tourisme Intercommunal Drôme Sud Provence telle que jointe en annexe, sous réserve des validations des procès-verbaux de mise à disposition par les communes ;

-AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

INFORMATIONS DIVERSES - RICHESSES HUMAINES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL ENTRE CCDSP ET OTI.

Compte-rendu mis en ligne le 17 avril 2023

**Le Président,
Jean-Michel CATELINOIS**



**La secrétaire de séance
Sandrine BARAKEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. BARAKEL".